



Absence décomptée en jour de congé

Par **roman1101**, le **26/02/2015** à **09:19**

Bonjour,

Suite à l'accouchement de ma femme, j'ai dû m'absenter de mon travail la veille pour rester avec ma femme à l'hôpital, suite à cette absence, mon employeur m'a décompté une journée sur mes congés sans me le dire au lieu de me la décompter de mon salaire comme cela m'était déjà arrivé (sachant qu'il me restait 5 jours de ma période précédente, donc 35 jours au total).

A t-il le droit de faire ça sans mon accord?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **26/02/2015** à **11:28**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez pris vos jours de naissance au même moment mais a priori, l'employeur ne peut pas vous imposer de prendre ce jour en congés payés...

Par **roman1101**, le **26/02/2015** à **11:54**

Alors je me suis absenté 4 jours du mercredi au samedi inclus, ma femme a accouché le jeudi soir, jeudi vendredi et samedi ont été comptés en congés paternité comme convenus, mais le mercredi a été décompté de mes congés sans mon accord.

Par **P.M.**, le **26/02/2015** à **12:14**

Il ne faudrait pas confondre congé naissance et paternité, celui de 11 jours à prendre dans les 4 mois avec un délai de prévenance d'un mois...

Si vous ne travaillez pas le samedi donc le congé naissance aurait pu aller du mercredi au vendredi si la Convention Collective applicable ne prévoit pas une durée supérieure...